

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 juin 2023

Le 5 juin 2023 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, PESTELLE, MANGUELIN
Mmes MICHAUD, DECHAIX, AJOUX, ROGNARD, CHAMBAUD, DESSERTINE, MOISSONNIER

Excusé : Joël FAGNI

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

Joël FAGNI a donné son pouvoir à Christine MOISSONNIER

En préambule :

Le Maire revient sur le déroulement du dernier conseil municipal et fait part de son souhait de retrouver une sérénité au sein du conseil municipal.

Il évoque le courrier envoyé aux élus par Isabelle Michaud et propose d'en parler en « questions diverses ».

Il rappelle que la tenue de ce conseil municipal s'impose pour les demandes de subvention. Le compte-rendu de la séance du 16/05/2023 sera validée en même temps que celui d'aujourd'hui, au conseil municipal de juillet compte-tenu de leur rapprochement. Le Maire indique aussi que les délibérations du dernier conseil municipal n'ont pas été encore validées par la préfecture

1. Choix de l'emplacement du Hangar Chagneux

Le maire rappelle l'historique du projet et la volonté de préserver le patrimoine architectural de la commune que représente le « Hangar Chagneux ». Ce bâtiment appartenant à des propriétaires privés, sa conservation consistera à le démonter pour reconstruire une halle dans le village avec les matériaux pouvant être récupérés et en préservant l'architecture bois typique. L'emplacement de cette halle a fait l'objet de discussions et de réunions pour définir différents endroits qui sont la Place du Marché, à proximité du city stade, à proximité des jeux pour enfants et devant l'école primaire.

Le Maire rappelle qu'à l'issue de la commission d'urbanisme 2 emplacements avaient été retenus : la place du village et à proximité des jeux pour enfants. Sur la place du village cette halle serait mise en valeur, elle pourrait servir aux associations pour leurs ventes à emporter et comme point de ralliement.

I. MICHAUD fait remarquer que les arguments donnés par le Maire sont uniquement orientés pour l'emplacement de la Place

F. PESTELLE : regrette que l'emplacement sur la place ait été étudié avec des plans et perspectives mais que rien n'ait été fait pour les autres emplacements.

M. AJOUX demande pourquoi l'architecte pris pour l'emplacement de la halle sur la place n'a pas également étudié les autres emplacements et proposés des plans correspondants.

P. MANGUELIN fait remarquer qu'on a toutefois les dimensions et on peut s'imaginer la halle

I. MICHAUD expose que les devis étant indicatifs elle est gênée de voter pour un projet sans un budget plus précis sachant que d'autres frais vont se rajouter (traitement du bois par ex.)

V. CHAMBAUD dit que son emplacement préféré est celui vers le city stade car il manque d'ombre sur ce lieu et cela est demandé par les utilisateurs

M. AJOUX estime que l'emplacement devant l'école est à prendre en compte. Il pourrait être bien pour les ventes à emporter des associations, pour l'attente du bus à l'abri, comme point de ralliement de la même manière que sur la place.

I. MICHAUD s'interroge sur la véritable utilité de cette halle et regrette que cela n'ait jamais été évoqué au début du projet.

JP. GRANDJEAN répond que ce bâtiment a une valeur patrimoniale et que c'est cet aspect qui a motivé ce projet.

F. PESTELLE fait remarquer que ce sont que les bois du bâtiment qui sont gardés

S. LAPALUD précise que l'argument esthétique avait bien été évoqué au départ et qu'il est à prendre en compte.

I. MICHAUD rappelle qu'il avait été évoqué de mettre la halle près du restaurant pour qu'elle lui serve de terrasse. Elle évoque la lettre qu'elle a envoyé aux élus et sa proposition de faire une enquête auprès de la population pour connaître leur avis sur le projet.

P. MILLET fait remarquer que si le restaurant utilise la halle il sera difficile pour lui de monter et démonter son emplacement selon les usages nécessaires par les associations ou la commune.

JP. GRANDJEAN précise que dans l'éventualité d'une utilisation de la halle par le restaurant une convention serait mise en place

Le Maire revient sur les plans d'aménagement de la place : 6 places de parking supplémentaires seraient réalisées si la halle est installée sur la place et 8 places si la halle est installée ailleurs.

M. AJOUX : « en fonction de l'accroissement de la population il y aura de nouveaux besoins de places de stationnement en centre village. »

Le maire rappelle qu'il y a déjà un parking derrière l'église et qu'il ne trouve pas qu'il y ait de problèmes de stationnement actuellement.

F. PESTELLE fait remarquer que ces places de parking sont utilisées par les locataires de La Dent du Loup.

Aux interrogations sur l'utilité de la halle S. LAPALUD répond que plusieurs arguments ont déjà été évoqués.

Le Maire présente les coûts des travaux nécessaires selon l'emplacement choisi :

Reconstruction sur place

Reconstruction sur un autre emplacement

	DOUVRES	TABOURET			DOUVRES	TABOURET
Démolition	8.161,20 € TTC	10.016,00 € TTC		Démolition	8.161,20 € TTC	10.016,00 € TTC
Reconstruction	46.353,00 € TTC	50.618,00 € TTC		Reconstruction	46.353,00 € TTC	50.618,00 € TTC
	TABOURET	COLAS			SOCAFL	COLAS
Aménagement de la Place (avec Halle)	16.726,90 € TTC	15.381,00 € TTC		Aménagement autour de la Halle	En attente du devis	12.000,00 € TTC
				Aménagement de la place	En attente du devis	17.230,80 € TTC

Il est précisé que d'autres frais sont à prendre en compte mais non chiffrés : Raccordement eaux pluviales, Raccordement électrique, Compteur forain, Modifications liées aux contraintes de la Direction du Patrimoine dans le cadre de la demande de subvention.

F. PESTELLE explique qu'il était contre le maintien du bâtiment incendié et qu'il est donc contre l'installation de la halle sur la place.

M. AJOUX explique qu'elle est aussi contre l'installation de la halle sur la place pour la même raison en précisant que la non reconstruction permettait d'ouvrir le paysage et d'avoir un espace plus aéré.

Cet avis est également partagé par F. DUMONT.

Isabelle MICHAUD fait référence au procès-verbal du 10/01/2022 dans lequel il avait été demandé que le projet soit revu dans son ensemble. Le maire rappelle que la place a été refaite récemment pour une somme de l'ordre de 500 000 €. Refaire cette place serait une mauvaise utilisation de l'argent public et pas envisageable pour le budget de la commune.

P. MILLET : l'emplacement vers les jeux pour enfants permettrait de réorganiser le clos et supprimer les

arbres malades. Mettre la halle au milieu d'un parking n'est pas, selon lui, un bon emplacement.

I. MICHAUD : propose d'interroger les riverains de la place et du clos bouliste et voter seulement après en fonction des retours.

S. LAPALUD : on ne peut pas interroger la population pour chaque projet communal. La démocratie c'est d'avoir un conseil municipal et des élus qui représentent la population.

Le Maire : on a été élu, on représente donc la population. Prendre l'avis de tout le monde ne rend pas forcément la prise de décision plus facile.

Après explication du fonctionnement du vote il est proposé au conseil municipal de voter pour chacun des emplacements proposés.

Sur la Place : Pour :7- Contre :8

Devant l'école : Pour : 3 - Contre : 12

A proximité du city stade : Pour : 1 – Contre : 13 – Abstention : 1

A proximité des jeux pour enfants : Pour : 12 – Contre : 3

Au vu du résultat du vote, l'emplacement à proximité des jeux pour enfants est adopté.

P. MILLET : il convient maintenant de retravailler le projet sur cet emplacement.

F. PESTELLE se propose pour faire un plan.

Le conseil municipal autorise également, à l'unanimité, le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tout document relatif à cette opération

2 - Cheminement doux

Le maire rappelle qu'une consultation selon procédure adaptée a été effectuée pour l'Aménagement d'un cheminement piétonnier, route de la Mitaine. Un rapport d'analyse a été réalisé par le Cabinet AXIS-CONSEILS Rhône-Alpes, maître d'œuvre dont la synthèse est la suivante :

N° Classement	Entreprises	Montants HT précisés à l'AE
6	EIFFAGE	192 471.50 €
7	EUROVIA ALPES	232 523.45 €
4	FALAISE TP	169 352.00 €
3	ROGER MARTIN AURA	162 191.00 €
1	SOCAFL	143 590.00 €
2	BRUNET TP	154 804.85 €
5	PASCAL GUNOT TP	185 858.35 €
Estimation AXIS CONSEIL (Octobre 2022)		156 682.00 €

L'entreprise SOCAFL a donc été retenue pour un montant des travaux de 143 590 ,00 € HT soit 172 308,00 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer tout acte nécessaire avec l'entreprise SOCAFL.

Le maire précise que les travaux débiteront le 20/06 pendant 6 semaines. Les riverains seront informés.

3 – Remplacement des huisseries

Le maire rappelle que dans un souci d'économie d'énergie il y a lieu d'étudier le remplacement de certaines huisseries de bâtiments communaux et plus particulièrement l'école primaire, la Résidence Les Platanes et

la salle de réunion. Des devis ont été demandés et vont être étudiés plus précisément pour les demandes de subvention urgentes.

Le Conseil Municipal accepte le remplacement d'huisseries des bâtiments de l'école primaire, de la Résidence Les Platanes et de la salle de réunion et donne pouvoir au Maire pour rechercher des soutiens financiers auprès du Département, de la Région et de la Communauté des Communes de la Dombes.

4- Questions diverses

► DIA 00123523V0014 Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A1387, A1389, A1393, A1397, A1400, A1401, A1402, Lot 21 et 27, d'une surface totale de 2026 m², pour un montant de 199 000,00 euros
Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur cette vente

► La commune a reçu un chèque de Groupama d'un montant de 644,39 € en remboursement des frais de dommages liés au sinistre du bâtiment incendié en 2020. Le conseil Municipal autorise le maire à encaisser ce chèque sur le compte 7788 du budget communal à la section fonctionnement.

► Fleurissement : Marlieux est arrivé 5^{ème} dans sa catégorie et a reçu un bon d'achat de 70 €. C'est un bel encouragement pour toute l'équipe de fleurissement.

► Astreintes pour la salle des fêtes : un planning est établi pour les mois de juillet, août et septembre.

► Discussion sur la lettre envoyée par Isabelle MICHAUD.

Le Maire : Tout s'est bien passé durant les 2 derniers mandats, il faut faire en sorte de poursuivre l'activité du conseil municipal dans de bonnes conditions.

V. CHAMBAUD dit à Isabelle qu'elle ne la considère pas dans l'opposition. Elle avait été claire à ce sujet en début du mandat.

F. PESTELLE : « on est une liste d'union. On peut être contre ou pour le Maire, mais pour moi il n'y a pas d'opposition. Cette situation me fatigue »

M. AJOUX : « si Isabelle était sur la liste majoritaire elle réagirait de la même manière. Elle demande à ce que les conseillers municipaux s'expriment davantage »

P. MILLET : « Je respecte cette demande mais personnellement je n'ai pas toujours besoin d'argumenter ou de convaincre le conseil. »

S. LAPALUD : « Cela fait 3 mandats que je suis élu et j'ai toujours pris mes décisions dans l'intérêt de la commune même si elles étaient contre l'avis de la population. »

M. AJOUX : « Le fonctionnement du conseil municipal évolue. Chacun des conseillers municipaux doit s'impliquer et prendre part au débat. »

S. LAPALUD : « le Maire doit impulser des projets et après il doit y avoir débat »

C. DESSERTINE : « Il est toutefois nécessaire que le Maire et les adjoints travaillent en amont »

E. ROGNARD : « Le travail des commissions est à prendre en considération. Elles font un travail en amont qui leur permet de faire des propositions. »

I. MICHAUD : « parce que je l'ai demandé, on a maintenant des comptes-rendus des commissions. C'est un net progrès. Je souhaiterai plus de transparence au niveau des projets avec une présentation complète des dossiers correspondant. Il ne s'agit pas uniquement de voter oui ou non pour un projet, ce n'est pas suffisant car il s'agit d'argent public, il faut donc tenir compte du budget. »

S. LAPALUD : « Quand je vote pour un projet de la commune je le fais effectivement dans l'intérêt de la commune. »

F. PESTELLE : « Quand on a un surcoût de 20% sur un projet c'est que le cahier des charges n'a pas été fait correctement. »

Pour conclure Isabelle demande qu'il y ait plus de « respect » vis-à-vis d'elle au sein du conseil municipal.

Le Maire remercie les conseillers pour leurs remarques et les incite à faire remonter les difficultés rencontrées.

F. DUMONT regrette le peu de personnes du conseil municipal et du monde associatif présents à la fête de la pêche.

Prochain conseil municipal : Lundi 17 juillet à 20h

Fin de séance : 22h

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal lors de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2023 :

Le Maire
Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance
Mireille AJOUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mireille', is written over the printed name of the secretary.